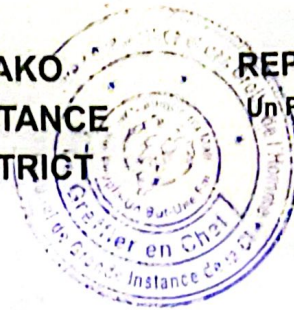


COUR D'APPEL DE BAMAKO
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE LA COMMUNE I DU DISTRICT
DE BAMAKO

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi



CERTIFICAT DE NATIONALITÉ MALIENNE

N° 17022 /TGI.C.I

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE LA COMMUNE I
DU DISTRICT DE BAMAKO CERTIFIE AU VU DES PIÈCES SUIVANTES :

Extrait d'acte de naissance Certifié conforme à l'original
N° 931 de l'année 2008 du Centre secondaire de Spilargen

QUE LA PERSONNE DÉNOMMÉE CI-APRÈS

PRÉNOM (S) : Mayane

NOM : Traoré

NÉ (E) LE : 16 Décembre 2008

A : Bamako

DE : Koukoum Traoré

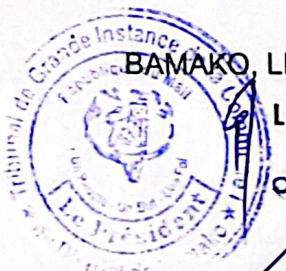
E DE : Aïssata Badiallo Fomba

PROFESSION : Enseignante

SITUATION DE FAMILLE : Célibataire

DOMICILE / : Bamako

EST DE NATIONALITÉ MALIENNE EN VERTU DES ARTICLES 224 ET SUIVANTS DE LA LOI N° 2011 - 087
DU 30 DÉCEMBRE 2011 PORTANT CODE DES PERSONNES ET DE LA FAMILLE DU MALI.



BAMAKO, LE 31 juillet 2016

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL

(Signature)
Dramane DIANE
Magistrat